



Avenant Règlement PROMOTION CUP 600

(17/05/2018)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.2. MACHINES

La Promotion Cup 600 est ouverte à tous les modèles achetés en France, ou tout autre pays de l'Union Européenne, sans restriction d'année, tels que :

- HONDA 600 CBR, YAMAHA R6, SUZUKI GSXR 600, KAWASAKI ZX6R, Triumph Daytona 675 ou Ducati 749
- Et en règle générale à tous les machines de série 4 temps 501cc à 600cc pour les 4 cylindres, jusque 675 pour les 3 et jusque 750cc pour les bicylindres, **au prix maximum de 15 000€ TTC prix catalogue des années 2016/2017/2018.**
- Pour les roadsters tel que HONDA Hornet, YAMAHA FZ6, FZ8, MT09, SUZUKI GSR 600, 750, GSXS 750, KAWASAKI Z800, Z900 ou TRIUMPH Street Triple, RS et en règle générale **les machines de série 4 temps roadster 2, 3 et 4 cylindres de 600 à 949cc au prix maximum de 12 000€ TTC prix catalogue des années 2016/2017/2018.**

Le prix catalogue pris en compte, est le prix de la version homologuée par le service des Mines avec les options catalogue du constructeur. Pour les versions non bridées, le prix public "clé en main" y compris les pièces de débridage, ne devra pas excéder la somme indiquée ci-dessus.

ARTICLE 5: CLASSEMENTS, PRIX ET CHALLENGES

5.1. CLASSEMENT GÉNÉRAL

Deux classements généraux seront établi à l'issu de chaque épreuve , un pour la Promotion Cup 600 Dunlop (hors Roadster Cup) et un pour la Roadster Cup (hors Promotion Cup 600). le barème des points par course sera le suivant :

Place	Course vitesse	Course Longue
1	25	30
2	20	24
3	16	21
4	13	19
5	11	17
6	10	15
7	9	13
8	8	11
9	7	9
10	6	7
11	5	5
12	4	4
13	3	3
14	2	2
15	1	1

Pôle position : 1 pt (1 point par week-end) - 1 point en Promotion cup 600 1 point en Roadster cup

Meilleur tour en course : 1 pt - 1 point en Promotion cup 600 1 point en Roadster cup

Les ex-æquo seront départagés en considération du nombre de première place, puis de seconde place etc, en cas de parfaite égalité, le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-æquo sera prépondérant.

En cas de contestation concernant l'interprétation d'un texte ou s'il existe une différence entre le présent règlement et un règlement édicté par la F.F.M., le texte fédéral prévaudra. Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il conviendra de faire référence aux différents règlements fédéraux (Code Sportif, Règlement général C.N.V., Code Disciplinaire).

En dernier ressort, la décision du jury de la manifestation s'imposera.

5.3. PRIMES DE FIN DE SAISON.

Le partenaire Dunlop offrira des primes en fin de saison aux pilotes inscrits au championnat ayant participé à toutes les épreuves selon de barème suivant.

Epreuve	Point	Prime
Magny-Cours	1	3 €
Carole	1	3 €
Nogaro	1	4 €
Le viceant	1	4 €
Ales	1	5 €
Navarra	1	5 €

Ces primes seront attribués d'une part pour la Promotion Cup 600 et d'autre part pour la Roadster Cup.

ARTICLE 7 : KIT DE DÉPART

Chaque moto devra être équipée de pneumatiques de la marque du partenaire (DUNLOP) de modèle SPORTMAX GP RACER D212. L'utilisation de pneus pluie de modèle DUNLOP est autorisée. L'ensemble des pneumatiques autorisés est en annexe 3.

Tout pilote non en conformité se verra dans l'interdiction de prendre le départ des courses. Il ne pourra prétendre aux primes et/ou demander le remboursement de ses droits d'engagement.

Pour les pilotes participant à la catégorie Roadster, chaque pilote devra porter dès les qualifications un casque intégral de la marque du partenaire SHARK (les pilotes "gentleman rider" n'ont pas l'obligation du casque).

10. CARENAGES

Les fixations doivent être de fabrication solide et ne présenter aucun danger. Les commissaires se réservent le droit de refuser tout montage jugé dangereux.

Les manches à air (partie reliant la prise d'air du carénage au cadre) peuvent être remplacées (carbone et kevlar interdits). La forme et les dimensions doivent être conformes à l'origine.

Pour la catégorie Roadster Cup : Les têtes de fourche doivent être de de type "saute vent", Les modèles enveloppants ou fixes sont interdits, l'esprit roadster doit être conservé.

Les fixations doivent être de fabrication solide et ne présenter aucun danger. Les commissaires se réservent le droit de refuser tout montage jugé dangereux.

Les manches à air (partie reliant la prise d'air du carénage au cadre) peuvent être retirées (carbone et kevlar interdits), l'ajout de conduit pour relier la boîte à air est donc strictement interdit.

11. PLAQUES DE COURSE**Catégorie Promotion Cup 600 :**

Les machines devront être équipées de plaques blanches mates avec des numéros noirs mats.

Pour les carénages de couleur claire, il y aura une bordure noire d'une largeur minimale de 8mm tout autour du périmètre du fond blanc (et non autour du numéro).

Elles seront impérativement trois :

- Une sur l'avant de la machine (au centre du carénage, ou de chaque côté),
- Deux en bas de carénage, une de chaque côté.

Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur l'avant sont :
 Hauteur minimale : 140 mm
 Largeur minimale : 80 mm
 Largeur min. des traits : 25 mm

Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur le côté sont :
 Hauteur minimale : 120 mm
 Largeur minimale : 60 mm
 Largeur min. des traits : 25 mm

Les polices extravagantes sont interdites. Sont UNIQUEMENT autorisées les polices suivantes : Futura Heavy, Futura Heavy Italic, Univers Bold, Univers Bold Italic, Franklin Gothic, Franklin Gothic Italic.

Aucun contour de numéro ne sera autorisé.

Nous vous demandons de respecter impérativement la couleur mate et la dimension des chiffres, ainsi que la forme et l'espacement, afin que le service de chronométrage puisse reconnaître votre machine à chaque passage (pour pallier à toute défaillance de transpondeurs).

En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.



Catégorie Roadster Cup :

Les machines devront être équipées de plaques rouges mates avec des numéros blancs mats. Pour les carénages de couleur rouge, il y aura une bordure blanche d'une largeur minimale de 8mm tout autour du périmètre du fond rouge (et non autour de chaque numéro).

Elles seront impérativement trois :

- Une sur l'avant de la machine (au centre du carénage, ou de chaque côté),
- Deux à l'arrière de la machine.

Pour les coques arrière étroites, un seul numéro sera autorisé (sens de lecture : le bas du numéro vers l'arrière de la moto) **ou 2 numéros sur le sabot (un de chaque côté)**

La plaque devra faire au minimum 28,5 cm dans sa largeur et 23, 5 cm dans sa hauteur.

La dimension minimum de tous les chiffres sera de :

- Hauteur : 14 cm
- Largeur : 8 cm
- Épaisseur : 2,5 cm

Les polices extravagantes sont interdites. Sont **UNIQUEMENT** autorisées les polices suivantes : Futura Heavy, Futura Heavy Italic, Univers Bold, Univers Bold Italic, Franklin Gothic, Franklin Gothic Italic.

Aucun contour de numéro ne sera autorisé.

Nous vous demandons de respecter impérativement la couleur mate et la dimension des chiffres, ainsi que la forme et l'espacement, afin que le service de chronométrage puisse reconnaître votre machine à chaque passage (pour pallier à toute défaillance de transpondeurs).

En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.

